**8. Déterminer les procédures de positionnement et d'évaluation des acquis à l'entrée de la prestation**

***Description***

CGPC met en place des procédures permettant de positionner les bénéficiaires par rapport aux objectifs de la prestation et d'évaluer leurs acquis à l'entrée. Voici NOTRE processus structuré :

**Étape 1 : Définir les objectifs et prérequis**

1. **Identifier les prérequis de la prestation** :
	* Déterminer les compétences, connaissances ou qualifications nécessaires pour accéder à la formation.
	* Formaliser ces prérequis dans les fiches descriptives des formations.
2. **Clarifier les objectifs pédagogiques** :
	* Énoncer les compétences ou savoir-faire que les bénéficiaires doivent acquérir à l'issue de la formation.

**Étape 2 : Élaborer les outils de positionnement**

1. **Créer des outils adaptés au positionnement** :
	* **Tests ou évaluations diagnostiques** :
		+ Quizz, QCM, exercices pratiques ou études de cas pour évaluer les acquis techniques ou théoriques.
	* **Entretien individuel** :
		+ Discussion avec le bénéficiaire pour évaluer ses attentes, son niveau et ses besoins spécifiques.
	* **Auto-positionnement** :
		+ Questionnaire d'auto-évaluation pour permettre au bénéficiaire d'identifier ses forces et faiblesses.
2. **Concevoir des grilles d'analyse** :
	* Créer des grilles permettant d'identifier les écarts entre les compétences actuelles du bénéficiaire et les objectifs visés.
	* Prévoir des critères objectifs pour évaluer les acquis.

**Étape 3 : Intégrer le positionnement dans le processus d'inscription**

1. **Inclure le positionnement dans la phase d'admission** :
	* Lors de l'inscription, demander au bénéficiaire de remplir un questionnaire d'auto-évaluation.
	* Organiser un entretien préalable (en présentiel ou à distance) pour valider les prérequis et clarifier les attentes.
2. **Formaliser les résultats** :
	* Rédiger une fiche de synthèse pour chaque bénéficiaire, résumant :
		+ Les acquis identifiés.
		+ Les besoins spécifiques.
		+ Les éventuelles adaptations à prévoir.

**Étape 4 : Adapter la prestation en fonction des résultats**

1. **Proposer des parcours individualisés** :
	* Ajuster les contenus, la durée ou les modalités de formation en fonction des besoins identifiés.
	* Former des groupes de niveau si nécessaire.
2. **Prévoir des mesures spécifiques pour les PSH (personnes en situation de handicap)** :
	* Adapter les supports pédagogiques, les outils d'évaluation ou les modalités d'accompagnement.

**Étape 5 : Traçabilité et suivi**

1. **Conserver les preuves du positionnement** :
	* Archiver les résultats des tests ou évaluations diagnostiques.
	* Conserver les fiches de synthèse des entretiens individuels.
2. **Mettre en place un suivi** :
	* Vérifier régulièrement si les adaptations mises en œuvre répondent aux besoins identifiés.
	* Ajuster le parcours si nécessaire.
* Preuves d'adaptation des parcours (contenus individualisés, groupes de niveau, etc.).

**Étape 6 : Communication avec les bénéficiaires**

1. **Informer les bénéficiaires sur les procédures de positionnement** :
	* Expliquer clairement les objectifs et l’utilité du positionnement (par exemple, via une fiche descriptive ou lors de l’entretien).
2. **Assurer la transparence** :
	* Partager les résultats du positionnement avec les bénéficiaires et discuter des éventuelles adaptations nécessaires.

**Conclusion**

En mettant en place ce processus, **CGPC** pourra répondre pleinement à l'indicateur 8 en garantissant une évaluation rigoureuse des acquis à l'entrée et une adaptation des prestations aux besoins des bénéficiaires.